

BULLETIN de PARTICIPATION à l'A.G. du CLUB de l'AMITIE de SAINT-MACAIRE le SAMEDI 7 DECEMBRE 2024
à 10H30 à la Salle des Mariages au 2^{ème} étage de la Mairie (accessible par ascenseur) à retourner avant le 23 Novembre 2024
à Marie-Thérèse DUFOURC / Trésorière, 5 Route de l'ancien Pont – 33490 SAINT-MACAIRE - Tél. 06.78.90.85.26

Mme, Mr :

Assistera (ont) aux « Travaux de l'Assemblée Générale » OUI NON

Assistera (ont) au « Déjeuner Spectacle » àMembre(s) du Club x ?? € =€

à.....non Membre(s) du Club x ?? € =€ (si places disponibles au 25/11/2024)

Ci-joint un Chèque à l'Ordre du **CLUB de l'AMITIE de St-MACAIRE** de€ (correspondant au Total ci-dessus)
Les chèques ne seront retirés qu'après le 9 Décembre 2024.

BULLETIN D'ADHESION au CLUB de l'AMITIE de St-MACAIRE pour l'ANNEE 2025

à retourner avec le Chèque d'Adhésion à : Marie-Thérèse DUFOURC / Trésorière, 5 Route de l'ancien Pont – 33490 SAINT-MACAIRE - Tél. 06.78.90.85.26

Prix de la CARTE D'ADHESION 2025 : 20 € par personne

NOM	Prénoms	Mois de Naissance	Adresse	Tél. et Adresse Mail

Ci-joint un Chèque d'Adhésion à l'ordre du **CLUB de l'AMITIE de St-MACAIRE**, d'un montant Total de : _____

Correspondant à : 20 € x (1 ou 2 personne(s)) Les Chèques seront retirés à la réception.

POUVOIR pour l'ASSEMBLEE GENERALE du 7 Décembre 2024 du CLUB de l'AMITIE de SAINT-MACAIRE

A retourner avant le 30/11/2024 à Marie-Thérèse DUFOURC / Trésorière, 5 Route de l'ancien Pont – 33490 SAINT-MACAIRE - Tél. 06.78.90.85.26

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Donne pouvoir à :pour
me représenter et voter en mon Nom à l'Assemblée Générale du CLUB de l'AMITIE de SAINT-MACAIRE le 7 Décembre 2024.

Mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Et Signature :

CANDIDATURE au RENOUELEMENT du « TIERS SORTANT » du CLUB de l'AMITIE de SAINT-MACAIRE (A.G. du 7/12/2024)

A retourner avant le 23/11/2024 à Marie-Thérèse DUFOURC / Trésorière, 5 Route de l'ancien Pont – 33490 SAINT-MACAIRE - Tél. 06.78.90.85.26

Je soussigné(e) :

Demeurant :

N° Téléphone : Portable : E-mail.....

Me déclare candidat(e), à l'Election du « Tiers renouvelable » des Membres du Conseil d'Administration du CLUB de l'AMITIE de SAINT-MACAIRE, lors de l'A.G. du 7 Décembre 2024 (obligatoirement Adhérent).

Date et Signature :

LE BUREAU COMPTE SUR DES CANDIDATURES DE PLUS JEUNES POUR NOUS AIDER, MAIS AUSSI ET SURTOUT POUR REMPLACER LES PLUS ANCIENS QUI OEUVRENT DEPUIS TRES LONGTEMPS.